

(1) **Époux ou Père**

Prénoms Olivier, Antoine

Nom (2) PINNA

né (3) le 14 juin 1986

à 15 heures 30

à Nogent-sur-Marne
(Val-de-Marne)

fil (4) de (5) Christian, André,
Gilbert PINNA

et de (5) Anne-Marie BROCARD

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°** 852

le (6) 20 décembre 2018

Mentions marginales (7)



Mariage célébré à _____

le _____

Il a été déclaré (8) _____

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** _____

Mentions marginales (7)

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{de} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(1) **Épouse ou Mère**

Prénoms Elodie, Jessica

Nom (2) VITUREAU

né (3) le 16 août 1989

à 16 heures 20

à Saint-Denis-des-Fossés (Val de Marne)

fille (4) de (5) Jean-Pierre, Daniel

VITUREAU

et de (5) Bettina, Corinne MARIN

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°** 575

le (6) 24 décembre 2018

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil
Sceau (8)



à _____ heures _____

le _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été

reçu le ..., par Me..., notaire à ... ».

(1) Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Premier

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 3280

Le 15 décembre 2018

à 02 heures 48 minutes
est né(e)⁽²⁾ Agathe, Lise, Armande
PINNA

du sexe féminin à Saint-Chamond
Cantal-de-Barême

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 23 octobre 2018 à
Saint-Chamond-des-Trosses (Val-de-
Barême) par le père.

Délivré conforme aux registres, le 18 décembre 2018.

Mentions marginales⁽⁵⁾



(6) Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... ; 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM née le ... à ...) ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) *deuxième***ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n° 157**Le 28 février 2023à 9 heuresest né(e)⁽²⁾ Romy, Jeanne, Marie PINNAdu sexe féminin à Saint-Nom-la-Bretèche
(Yvelines)reconnu(e)⁽⁴⁾ en cette matinée du 1^{er} mars
2023 par le pèreDélivré conforme aux registres, le 1^{er} mars 2023
Mentions marginales⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°**(6) _____
à _____Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pas été renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le..., à... ».

14

(1)

ENFANT**Extrait de l'acte de naissance n°**

Le _____

à _____

est né(e)⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°**

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁵⁾*L'officier de l'état civil
Sceau*

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15